

ELABORATION DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Groupes de travail – Schéma Régional de Santé

14 mars 2023

Promotion de la santé mentale

Sommaire

Groupe de travail n°1

1. Introduction
2. Éléments de diagnostic
3. Bilan
4. Questionnements proposés et ateliers
5. Conclusion

DOCUMENT DE TRAVAIL
NE PAS DIFFUSER

1. Introduction

Volets constitutifs du futur projet régional de santé 2023-2033



Le futur projet régional de santé 2023-2033

Contexte et enjeux

- ❑ Un Projet Régional de santé Océan Indien actuel dont les composantes s'appliquent pour les territoires de La Réunion et de Mayotte
 - ❑ Des composantes du PRS OI qui arrivent à échéance en 2023 :
 - un Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2023, portant des objectifs opérationnels sur 5 ans
 - un Programme Régional d'accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023, sur 5 ans
 - ❑ Un nouvel encadrement réglementaire des activités de soins et des Equipements Matériels Lourds avec la mise en conformité du volet Objectifs Quantifiés de l'Offre de Soins (OQOS) du Schéma Régional de Santé
 - ❑ L'ARS La Réunion, non habilitée à réviser le PRS Océan Indien :
 - Adoption d'un nouveau PRS pour la REUNION uniquement et non révision du PRS Océan Indien
- **Procédure d'élaboration complète d'un nouveau Projet Régional de Santé en 2023** : élaboration d'un diagnostic régional, d'un nouveau Cadre d'Orientation Stratégique, d'un nouveau Schéma Régional de Santé enrichi du nouveau régime d'autorisation des activités de soins, et d'un nouveau PRAPS.

Les étapes de l'élaboration du PRS

livrable

Mars / juin 2022

Aout 2022

Oct/dec 2022

Janv 2023

Fev 2023

Mars 2023

Avril 2023

Mai 2023

Jun 2023

Juil/oct. 2023

nov 2023

Mise en œuvre décrets autorisations (1^{er} juin 2023)

Cadre d'Orientations Stratégiques (COS)

Diagnostic Portrait du territoire

Conseil National de la refondation en Santé CNR Ateliers

Diagnostic + Projet COS

Démarche « Livre Vert » - consultation sur le projet COS

Ajustement COS

Projet : COS (15/07)

Consultation Publique 3 Mois 15/07-15/10

Adoption du PRS (31 oct 2023)

Schéma Régional de Santé (SRS) Programme Régional d'accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)

Projets : SRS PRAPS (15/07)

Groupes thématiques SRS/PRAPS Déclinaison des orientations stratégiques en objectifs opérationnels à 5 ans

OQOS Séminaires avec les offreurs de soins

Rédaction SRS + PRAPS

COS 2023-2033

SRS-PRAPS 2023-2028

DOCUMENT DE TRAVAIL
NE PAS DIFFUSER

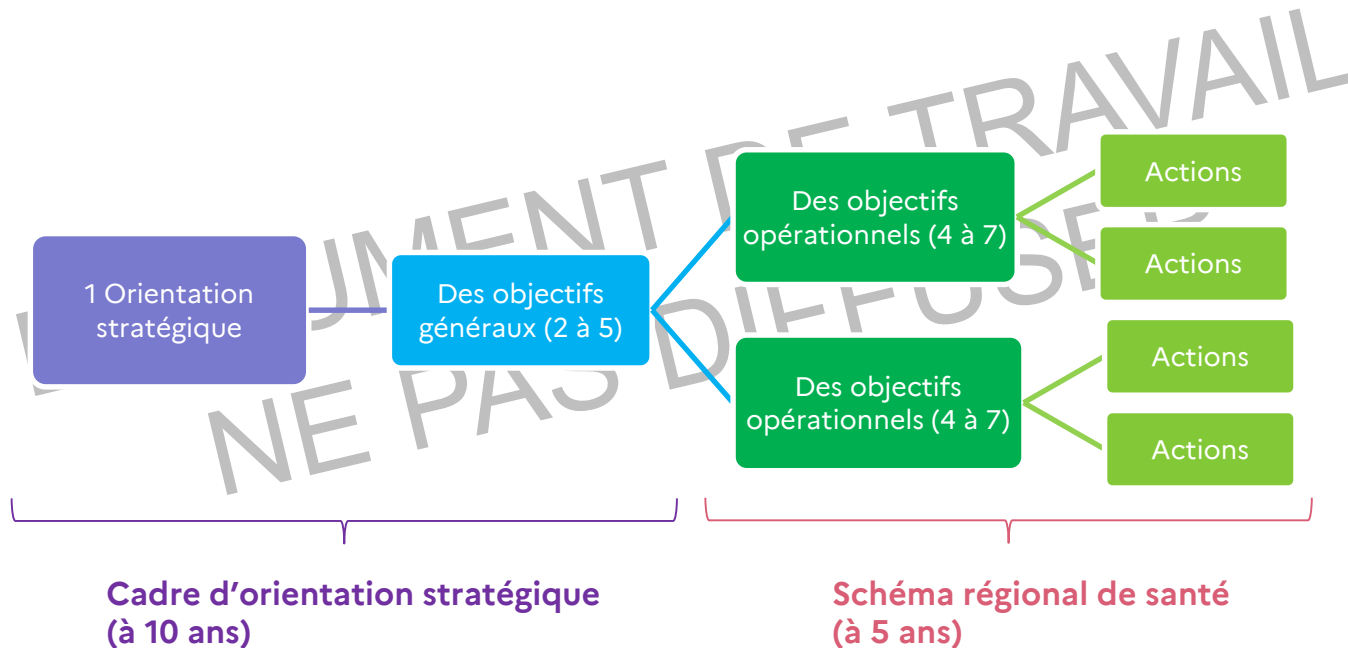
Les principes de l'élaboration

Un projet de santé **opérationnel** qui **priorise** les actions, et qui a vocation à être un outil de référence pour les acteurs de santé

Un **projet de santé évolutif** ayant vocation à s'adapter à une réalité et à des besoins en mouvement

Un **projet de santé alimenté** par la co-construction et par les ateliers territoriaux participatifs du Conseil National de la Refondation en santé

Quelques définitions et arborescence du PRS

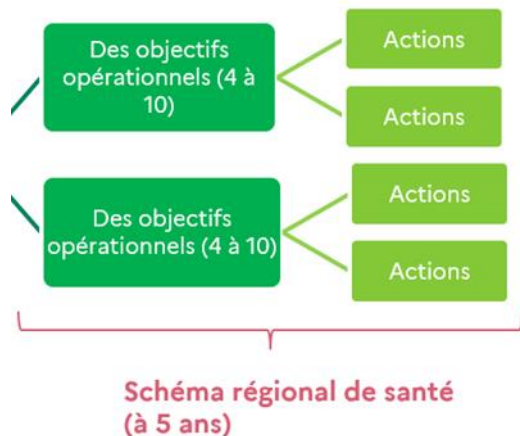


Les objectifs généraux retenus pour l'orientation stratégique

Promotion de la santé mentale :

- 1) Prévenir les troubles mentaux et les conduites suicidaires
- 2) Dépister, diagnostiquer et prendre en charge précocement les troubles mentaux
- 3) Garantir la continuité des soins, la qualité des accompagnements et l'inclusion des personnes

Objectif de cette rencontre



La construction du PRS repose sur une démarche participative, ouverte à l'ensemble des acteurs de la santé, des élus, des administrations et institutions de l'État, des collectivités locales et des citoyens.

- Partager un diagnostic sur les besoins de la population de la région
- Prioriser des **objectifs opérationnels** réalistes et discuter des résultats attendus à 5 ans au travers **d'actions concrètes**

Organisation de cette première rencontre

Deux thématiques :

1. **Promotion et prévention de la santé mentale** (prévenir, dépister, diagnostiquer et prise en charge précoce)
2. **Parcours de soins** (prise en charge, continuité des soins, qualité des accompagnements)

Objectif des groupes de travail



PRS-SRS
volet Santé mentale



Atelier du 14 mars 2023

Promotion de la santé mentale

Atelier du 4 avril 2023

Handicap psychique

en lien avec le volet Handicap du PRS

2. Éléments de diagnostic

Situation sociodémographique

Principaux constats

- ❖ **Une population qui vieillit mais qui conserve une natalité importante** (plus de 13 000 naissances par an)
 - ⇒ Si la part des jeunes dans la population va diminuer, les effectifs des moins de 18 ans resteront assez stables
 - ⇒ Les besoins en matière d'offre de prise en charge adulte et à destination des personnes âgées vont augmenter assez fortement d'ici 10 ans
- ❖ **Une population affectée par une forte précarité socio-économique** (40% de la population sous le seuil de pauvreté, niveau de chômage élevé chez les jeunes, part importante des ménages vivant des prestations sociales, retraites moyennes parmi les plus faibles ...)
- ❖ **Le territoire est également fortement marqué par les addictions, les violences intrafamiliales**
- ➔ **A priori un environnement qui n'est pas propice à une bonne santé mentale**

Besoins en santé mentale

Pourtant, les indicateurs vont plutôt dans le sens d'une meilleure santé mentale à la Réunion comparé à la métropole (données TDB ORS) :

- ⇒ Taux de suicides et/ou tentatives de suicide inférieur à la métropole
- ⇒ Prévalence des troubles de l'humeur légèrement inférieure à la métropole

Très récemment, l'enquête santé mentale en population générale réalisée sur le territoire Ouest (La Possession / St-Paul) par l'EPSMR et le CCOMS montre une **prévalence des troubles psychiques bien inférieure à la métropole (23,3% vs 31,9%) avec une différence marquée s'agissant des troubles anxieux (13,9% vs 21,6%).**

La Réunion n'est au-dessus de la métropole que pour l'item psychotrauma avec une prévalence deux fois supérieure (1,6% vs 0,7%).

A noter que la situation des jeunes semble plus compliquée (prévalence de 30% - 10 point au-dessus de la moyenne)

Offre de soins

Principaux constats

❖ Une offre de soins de psychiatrie en plein rattrapage et rééquilibrage :

- Si l'offre de psychiatrie était inférieure de 30% à l'offre existante en métropole, La Réunion atteindra d'ici 2024 les taux d'équipement métropolitains en pédopsychiatrie et s'en rapprochera en matière de psychiatrie adulte ;
- Par ailleurs, le contrat aura été l'occasion de rééquilibrer l'offre entre les territoires avec un renforcement conséquent des capacités de prise en charge sur l'Est et le Sud.

❖ Une offre médico-sociale toujours bien inférieure à la métropole :

Si le rattrapage est entamé s'agissant de l'offre à destination des personnes âgées, les taux d'équipement du secteur dédié aux personnes handicapées, et notamment aux adultes, restent très inférieurs à la métropole. Cela concerne aussi bien les FAO, les FAM que les ESAT.

❖ Une offre libérale spécialisée en santé mentale inférieure à la métropole

Il y a assez peu de psychiatres et psychologues libéraux à La Réunion et ils sont inégalement répartis sur le territoire (concentration de l'offre sur l'Ouest)

A l'inverse, le territoire a une densité plutôt supérieure à la métropole s'agissant des médecins généralistes ou des infirmiers.

3. Bilan

Bilan

Actions réalisées

Objectif 1 : prévenir les maladies mentales et renforcer l'acceptation sociale des personnes

- ⇒ Déploiement de programmes probants de développement des compétences psychosociales en primaire et collège (non spécifiques à la santé mentale)
- ⇒ Déploiement des formations « prévention du suicide » et plus récemment des premiers secours en santé mentale
- ⇒ Intégration d'un axe santé mentale dans la plupart des CLS (mais 1 seul CLSM)
- ⇒ Actions de sensibilisation du grand public dans le cadre des semaines d'information en santé mentale

Bilan

Actions réalisées

Contrat territorial de santé mentale 2021 – 2024 :

- ⇒ Renforcement majeur de la psychiatrie extrahospitalière pour permettre aux CMP et CMPEA d'accueillir les situations dites péri-critiques dans les 72h (+ 5Mo € / 14 ETP PH et 40 ETP PNM) ;
- ⇒ Forte progression des capacités en hospitalisation de jour en pédopsychiatrie et psychiatrie adulte avec des groupes dédiés aux patients sortants d'hospitalisation ;
- ⇒ Création de 41 lits de pédopsychiatrie en hospitalisation complète d'ici fin 2023 (dépassement du taux d'équipement métropolitain : 25,8 lits pour 100 000 habitants de moins de 18 ans à La Réunion vs 16,5 en métropole)
- ⇒ Création de 100 lits de psychiatrie adulte d'ici fin 2024 (rattrapage partiel du taux d'équipement métropolitain : passage de 61 à 81 lits pour 100 000 habitants vs 98 en métropole)

- ❖ Structuration de filières spécialisées à destination de certains publics :
 - ⇒ **psychiatrie périnatale** (équipes dédiées sur chaque secteur + 1 unité de recours régional) ;
 - ⇒ **psychiatrie des adolescents** (1 HDJ dédié + 1 MDA sur chaque secteur / renforcement des unités de pédopsychiatrie) ;
 - ⇒ **géro-psycho-psi** (une équipe mobile sur chaque territoire + une unité régionale d'hospitalisation)

- ❖ Déploiement d'une offre graduée sur certaines prises en charge :
 - ⇒ Création d'un centre régional de prévention du suicide (programmes de formation / 3114 / Vigilans)
 - ⇒ Structuration d'une filière dédiée à la prise en charge des psychotraumas (formations / des référents formés dans les CMP et CMPEA, des consultations spécialisées pour les situations les plus complexes sur chaque secteur ...)

- ❖ Soutien à la réhabilitation psychosociale des personnes et soutien aux aidants

Bilan

Actions abandonnées ou non encore mises en œuvre

- Organisation d'un relais entre les CMP/CMPEA et les psychologues libéraux
- Expérimentation d'une équipe de soins intensifs à domicile (pouvant notamment intervenir en post-urgence)
- Développement de la téléconsultation
- Déploiement d'une MDA sur chaque secteur de l'île

Autres éléments contextuels à prendre en compte

- ❖ Réforme de l'encadrement des pratiques d'isolement – contention
- ❖ Réforme des autorisations en psychiatrie
- ❖ Réforme du financement des activités de psychiatrie
- ❖ Remboursement des consultations auprès des psychologues conventionnés par l'assurance maladie et référencés dans le cadre du dispositif Mon Psy

4. Questionnement proposés

Questionnements proposés

Questionnements proposés sur la base des éléments de diagnostic et de débat. Ces questionnements sont indicatifs et peuvent être regroupés pour les besoins de la discussion.

1. Comment développer la prévention en santé mentale ? Quelle offre ? Quels acteurs à impliquer ?
2. Une offre de psychiatrie qui est en plein rattrapage. Pour autant, quels sont les manques persistants, les filières à développer ? Comment améliorer la prise en charge des patients ?
 - Gestion des urgences (Appui au SAMU, au SMUR, aux urgences, prise en charge post-urgence)
 - Prise en charge des comorbidités somatiques, addictologiques ou neurologiques ...
 - Gestion des parcours complexes en lien avec le libéral et le médico-social
 - Accompagnement à domicile / HAD en psychiatrie
 - Filière TCA
 - Diminution des pratiques d'isolement / contention

Animation

Deux tables (2x 45min) : changement de table après 45min

- Promotion et prévention de la santé mentale (prévenir, dépister, diagnostiquer et prise en charge précoce) (45 min)
- Parcours de soins (prise en charge, continuité des soins, qualité des accompagnements) (45min)



1. Proposition de SWOT (15 min)

2. Définition des objectifs opérationnels et des actions concrètes (30 min)

Objectifs généraux - Cadre d'orientation stratégique

1. Prévenir les troubles mentaux et les conduites suicidaires
2. Dépister, diagnostiquer et prendre en charge précocement les troubles mentaux
3. Garantir la continuité des soins, la qualité des accompagnements et l'inclusion des personnes

Sujets de travail aujourd'hui

- **Promotion et prévention de la santé mentale (prévenir, dépister, diagnostiquer précocement)**

→ *Comment développer la prévention en santé mentale ?*

→ *Quelle offre ?*

→ *Quels acteurs à impliquer ?*

- **Parcours de soins (prise en charge, continuité des soins, qualité des accompagnements)**

→ *Une offre de psychiatrie en plein rattrapage.*

→ *Pour autant, quels sont les manques persistants, les filières à développer ?*

→ *Comment améliorer la prise en charge des patients ?*

**DOCUMENT DE TRAVAIL
NE PAS DIFFUSER**

RESTITUTION ET CONCLUSION

Merci !
Rendez-vous au prochain atelier
le 4 avril 2023 !

DE TRAVAIL
DIFFUSER

Contact
ars-reunion-prs@ars.sante.fr
